

Approche simplifiée de gestion des EP

Projet immobilier Les Meillières à Vence

Sommaire de la présentation

ÉTAT DES LIEUX DES ÉCOULEMENTS

**CONTEXTE GÉOLOGIQUE ET
HYDROGÉOLOGIQUE**

**PRINCIPES DE GESTION DES EAUX
PLUVIALES DU PROJET**

ETAT DES LIEUX DES ECOULEMENTS DU SECTEUR

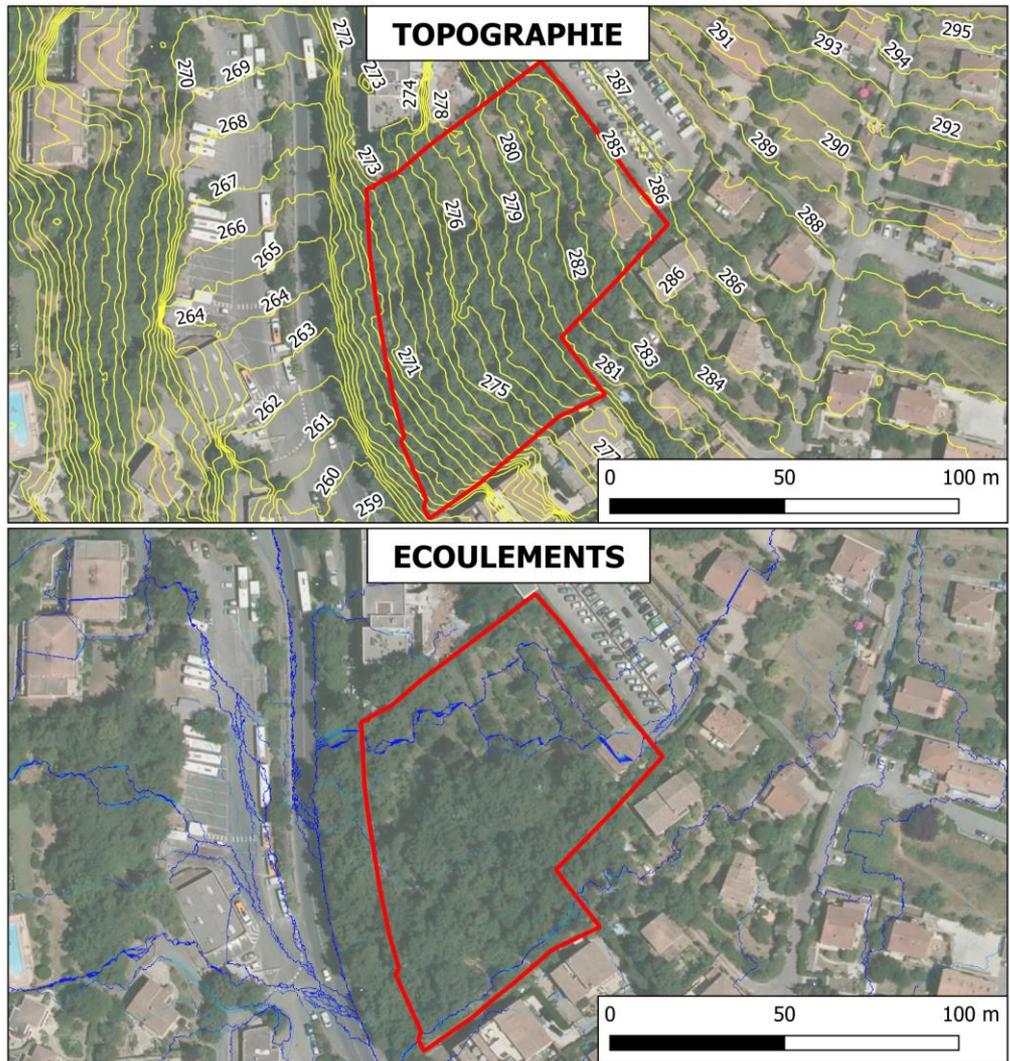
D'après une analyse topographique sur la base des données topographique LidarHD de l'IGN, deux bassins versants amont ruissellent en direction du projet :

- **Axe de ruissellement Nord (BV1)**
 - Un bassin versant amont est dirigé en direction du projet. Son axe de ruissellement pénètre sur l'emprise projet au droit du coin Sud du parking situé juste à l'amont.
 - Ce bassin versant amont capte une superficie d'environ 7500 m² composée à environ 50% de surfaces imperméabilisées et 50% de surfaces perméables.
- **Axe de ruissellement Sud (BV2)**
 - Un second bassin versant amont est dirigé en direction du projet. Ses ruissellements pénètrent sur le projet par l'Est et longe ensuite la limite parcellaire du projet.
 - Ce bassin versant amont draine environ 4300 m² composée à 80% de surfaces perméables et 20% de surfaces imperméabilisées.

Ces ruissellements amont seront gérés par le biais d'un réseau de noues permettant de les dévier et protéger les aménagements du projet. Un schéma de principe est présenté plus loin dans cette note.

L'emprise de ces bassins versants amont seront affinés par une enquête de terrain en phase PC.

ETAT DES LIEUX DES ECOULEMENTS DU SECTEUR

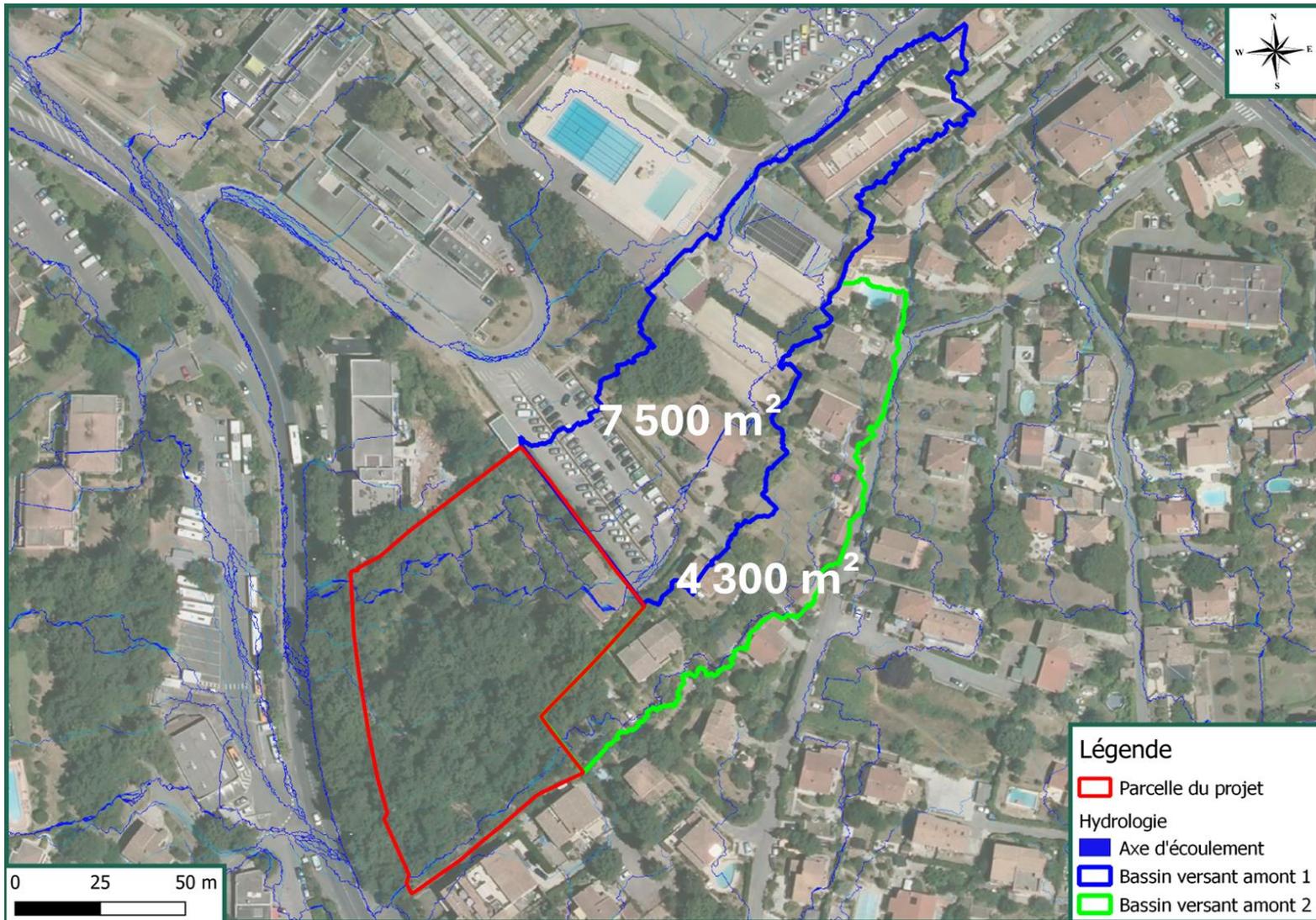


Légende :

— Courbes de niveau 1m

■ Axe d'écoulement

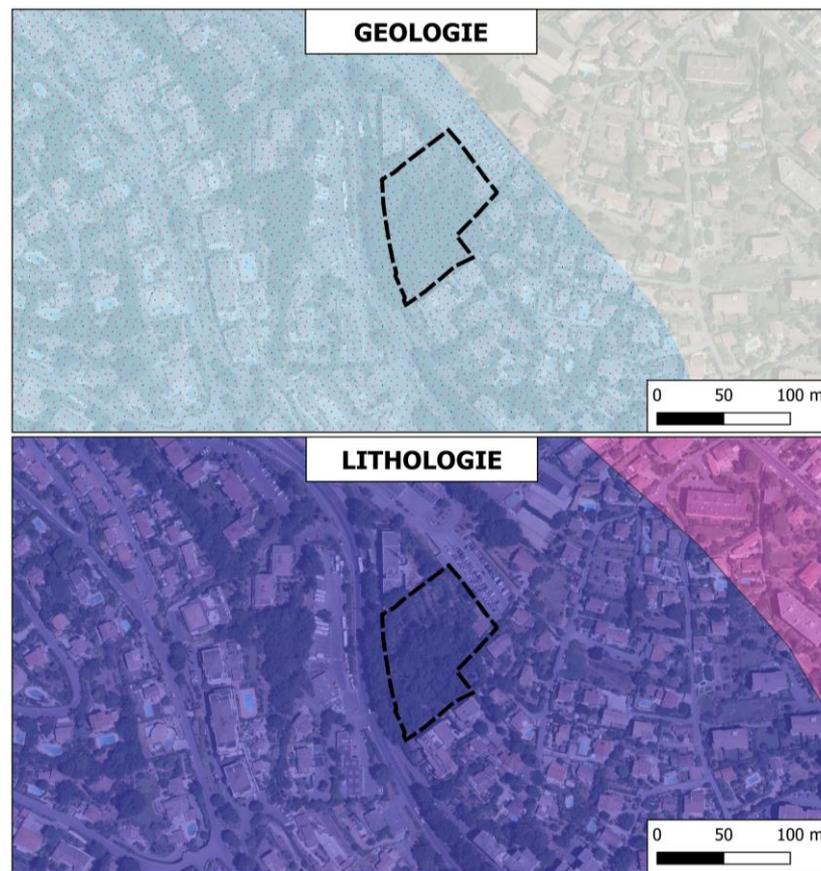
ETAT DES LIEUX DES ECOULEMENTS DU SECTEUR



CONTEXTE GEOLOGIQUE/HYDROGEOLOGIQUE

- Géologie du site
 - D'après la base de données géologique et lithologique du BRGM, le projet est situé dans une zone géologique calcaire composée de dolomie.
 - L'emprise du projet se situe en zone non règlementée par rapport au PPR Mouvement de Terrain et se situe en zone d'aléa moyen quant aux retraits gonflements des argiles.
- Hydrogéologie du site
 - La base de données des zones sensibles aux remontées de nappes indique que le projet est situé en zone non sujette à remontée de nappes affleurantes.

Des solutions de gestions des Eaux pluviales permettant l'infiltration de ces dernières seront étudiées au sein de la note hydraulique de gestion des EP accompagnant le dossier de PC après évaluation de la capacité des sols du projet à infiltrer les eaux.



Légende :

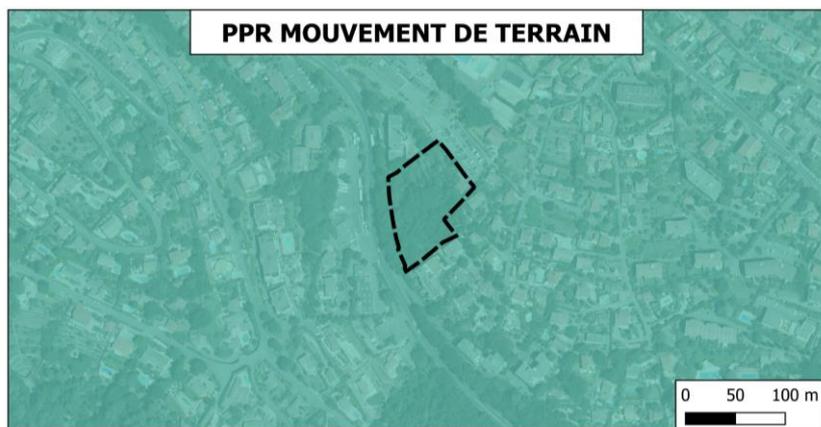
Géologie

- jD, Jurassique dolomitique - 145
- j7-n1, Portlandien -Berriasien : calcaires marmoréens - 148

Lithologie

- MARNES
- DOLOMIES

CONTEXTE GEOLOGIQUE/HYDROGEOLOGIQUE



Légende :

PPR Mouvement de Terrain

NR

Aléa retrait/gonflement

Aléa Moyen

Aléa Fort



PRINCIPES DE GESTION DES EP

Pluie dimensionnante : T 50 ans
Ratio de stockage : 80 l/m² de SA
Débit de fuite spécifique max : 30 l/s/ha

Chemin de grille de collecte du BV amont 1

Ø400 mm penté
à 4% min

Noue de colature des ruissellement amont

Bassin de rétention enterré avec rejet régulé et surverse dans les espaces verts du projet

- Surface parcelle : 6 545 m²
- Surface drainée par l'ouvrage de rétention : 3 660 m²
- Surface active (SA) à gérer : 3 176 m²
- Volume utile à la rétention : **250 m³ (80 l/m² de SA)**
- Débit de fuite : **10,25 l/s maximum (28 l/s/ha)**
- Temps de vidange maximal : 7 h

Dispersion dans les espaces verts

PRINCIPES DE GESTION DES EP

- Gestion des ruissellements amonts :

- Le bassin versant amont 1 sera collecté par un chemin de grille, puis sera dirigé via une conduite enterrée, vers une noue paysagère qui longera les bâtiments du projet. Après avoir dépassé les emprises des aménagements cette noue paysagère, par le biais d'un ouvrage dissipateur, diffusera les écoulements sous forme de lame d'eau dans les espaces verts en partie basse du projet.
- Le bassin versant amont 2 sera collecté par une noue de colature qui longera la limite Est du projet puis par une noue paysagère qui longera les bâtiments du projet en limite parcellaire Sud. Après avoir dépassé les emprises des aménagements cette noue paysagère, de la même manière que pour le BV amont 1, par le biais d'un ouvrage dissipateur, diffusera les écoulements sous forme de lame d'eau dans les espaces verts en partie basse du projet.

- Gestion des eaux pluviales du projet

- L'intégralité des aménagements du projet seront collectés et drainés gravitairement en direction de l'ouvrage de rétention situé sous le bâtiment C ;
- Le rejet à débit limité sera effectué au sein des espaces verts du projet à l'Ouest du bâtiment C. Sous réserve de capacités d'infiltration des sols suffisantes, une partie ou l'intégralité des EP du projet pourront être gérées par infiltration ;
- La surverse de sécurité, sera dirigée vers les espaces verts du projet, en cas d'événements pluvieux extrêmes ou de dysfonctionnement de l'ouvrage.